

ARRÊTÉ N° 2022 - 707

Fixant le calendrier des vacances scolaires de l'année 2023 à Wallis et Futuna

Le Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** la loi n°61-814 du 29 juillet 1961 modifiée, conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer ;
- VU** le code de l'éducation ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Hervé JONATHAN, Administrateur Général, en qualité de Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna ;
- VU** l'avis favorable émis par le comité technique spécial (CTS) dans sa séance du 22 mars 2022 ;
- VU** l'avis favorable émis par la commission consultative mixte territoriale (CCMT) dans sa séance du 7 septembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le calendrier des vacances scolaires de l'année 2023 à Wallis et Futuna est fixé comme suit :

Rentrée des enseignants	Vendredi 10 février 2023
Rentrée des élèves	Lundi 13 février 2023
Vacances 1 ^{ère} période	Samedi 1 avril au dimanche 16 avril 2023
Vacances 2 ^{ème} période	Samedi 3 juin au dimanche 18 juin 2023
Vacances 3 ^{ème} période	Samedi 5 août au dimanche 20 août 2023
Vacances 4 ^{ème} période	Samedi 7 octobre au dimanche 22 octobre 2023
Début des vacances d'été	Samedi 16 décembre 2023

Les enseignants de l'enseignement secondaire appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens.

Article 2 : Le secrétaire général, la vice-rectrice des îles Wallis et Futuna et le chef du service de la réglementation et des élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié au Journal Officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Mata'Utu, le

13 SEP. 2022

Le Préfet, Administrateur Supérieur
des îles Wallis et Futuna**AMPLIATIONS :**

Vice-rectorat : 1
DEC : 1
STJS : 1
STOSVE : 1
SRE/JOWF : 2

Circonscription d'Uvéa : 1
Délégation de Futuna : 1
AT / CP : 1



Hervé JONATHAN